



Mise a pied pour une insulte

Par **seb21**, le **26/02/2014** à **18:45**

bonjour,
je travail dans le bâtiment et tout les vendredi on fait nos rapport souvent c'est mouvementé ,on c'est pris la tête pour des raisons de plan de montage sur ceux notre commerciale (futur chef d'agence)rentre dans le bureau se mêle de la conversation et sous la colère je lui dit "toi ta gueule" que je regrette de suite et je fais mes excuse
j'ai reçue une lettre pour une éventuelle mise a pied .
je me demande ce que je risque ,un licenciement faute lourde?

Par **P.M.**, le **26/02/2014** à **19:06**

Bonjour,
Il serait étonnant que vous ayez reçu une lettre pour une éventuelle mise à pied mais plutôt pour une mise à pied conservatoire, bien réelle et décidée, et la convocation préalable à une sanction pouvant aller jusqu'au licenciement...
Je vous conseillerais de vous y faire assister, de préférence par un Représentant du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, par un Conseiller du Salarié, comme cette possibilité doit être rappelée dans la convocation...
La faute lourde est normalement à exclure puisqu'elle implique une intention de nuire à l'employeur mais l'employeur pourrait invoquer une faute grave et vous ne le saurez que le jour de l'entretien même s'il ne peut prendre sa décision que 2 jours ouvrables après au moins et au plus un mois calendaire...

Par **seb21**, le **26/02/2014** à **19:50**

merci de vos conseils